



20 avril 2020

## **Contribution d'EUROCHAMBRES à la feuille de route / au plan d'action pour la relance de l'Union**

**La réponse à donner à la pandémie de COVID-19 consiste avant tout à endiguer celle-ci et à protéger la santé de nos citoyens. La vie quotidienne de chaque Européen est affectée depuis de nombreuses semaines et continuera de l'être, même si les autorités assouplissent progressivement les règles de confinement.**

**Par la suite, l'influence de cette crise se répercutera sur l'économie et la société européennes pendant de nombreuses années. Les entreprises – micro, petites, moyennes et grandes – souffrent de difficultés économiques qui éclipsent même le pic de la crise financière d'il y a une dizaine d'années.**

**La crise a souligné à quel point l'Europe est interconnectée à de nombreux niveaux et de multiples façons. Par le passé, cela pouvait passer inaperçu, ou l'on pouvait considérer que ça allait de soi, mais ça ne peut plus être le cas aujourd'hui. L'UE a donc un rôle crucial à jouer dans la coordination d'une stratégie de relance économique efficace et cohérente, avec des critères transparents et un calendrier précis.**

**Pendant cette crise, les Chambres de commerce et d'industrie sont plus proches que jamais de leurs membres, en ayant conscience qu'elles ont la responsabilité de les aider à se remettre d'un ralentissement économique long et dramatique. Dans ce document, nous sommes heureux de présenter, en amont du Conseil européen du 23 avril, des recommandations pour la feuille de route et le plan d'action de l'UE pour la relance. Ce document tire parti de la proximité qu'entretiennent les Chambres auprès de millions d'entreprises européennes basées dans 43 pays.**

**Ces recommandations reposent sur la nécessité d'une approche européenne coordonnée pour relancer l'offre de biens et de services, maintenir la libre circulation et stimuler la demande.**

## Financement du plan d'action

Un certain nombre de recommandations ci-dessous sont directement liées au cadre financier pluriannuel (CFP). Il faudra rapidement conclure un accord sur le prochain CFP, en adaptant et en concentrant les programmes sur l'aide à la relance. D'après les activités qu'elle a menées ces dernières semaines, la Commission européenne reconnaît clairement que le statu quo n'est pas viable, de sorte que son budget et ses activités doivent refléter son nouvel environnement, comme ce serait le cas pour toute entreprise privée.

Nous invitons toutes les institutions à garder cela à l'esprit et à doter la Commission des outils financiers nécessaires pour mener un effort européen coordonné visant à relancer l'économie dès que les mesures de santé publique le permettront.

## Renforcer les avantages du Marché unique et de la Numérisation

La crise que nous vivons actuellement a montré à quel point l'économie européenne et ses chaînes de valeur sont interconnectées, et donc à quel point le marché unique est important pour notre relance. Cependant, les règlements et procédures qui font obstacle à la libre circulation des biens, des travailleurs et des services continuent de restreindre le marché unique et son potentiel.

- **Barrières temporaires entre les États membres :**
  - Sur la base de sa « feuille de route européenne pour la levée des mesures de confinement liées à la pandémie de coronavirus » du 15 avril, la Commission européenne doit veiller à ce que toutes les mesures temporaires prises par les États membres dans l'intérêt du contrôle de la propagation du virus soient supprimées de manière coordonnée afin de garantir la réouverture effective et complète des frontières, la libre circulation et l'intégrité des chaînes d'approvisionnement.
  - La nouvelle task-force pour l'application des règles du marché unique peut contribuer à ce processus. Nous reconnaissons également l'inclusion, dans la feuille de route européenne commune de la Commission, des chambres de commerce parmi les acteurs devant être impliqués dans la nouvelle **fonction d'alerte rapide** visant à identifier les perturbations des chaînes de valeur et d'approvisionnement. Cette fonction devrait également être étendue au-delà de la fin officielle des mesures de confinement, afin de garantir que tout obstacle soit entièrement supprimé, mais également afin de tenir compte des enseignements tirés pour l'amélioration future de la libre circulation, et plus particulièrement celle des marchandises.
  
- **Réduire la bureaucratie et les déficits d'information :**
  - Le rapport d'EUROCHAMBRES de décembre 2019 sur les **obstacles au marché unique** a mis en évidence les problèmes que posent aux entreprises des règles et procédures administratives complexes et différentes, et a appelé plus spécifiquement à la simplification administrative et à l'amélioration des transferts d'information. Ceci peut être réalisé en grande partie grâce à la numérisation de l'information et des procédures.
  - Nous soutenons la création, prévue par l'Union, de trois zones pilotes pour les **partenariats entre régions frontalières**, afin de travailler ensemble pour aider les PME à surmonter les obstacles à la fourniture de services transfrontaliers.

Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions, comme celles qui ont été les plus durement touchées par les barrières temporaires imposées au plus fort de la pandémie.

- **Numérisation** : cette crise peut également être l'occasion de rendre l'Europe plus numérique, en s'appuyant sur l'adoption et la maîtrise accrues des solutions de travail en ligne.
  - Les règles de confinement et de *social distancing* prises pendant la crise ont amplifié la valeur des procédures numérisées, non seulement en termes de sécurité personnelle, mais aussi d'efficacité administrative. La situation aux points de contrôle aux frontières ces dernières semaines le démontre tout particulièrement. La **transformation numérique des procédures administratives nationales et transfrontalières**, telle qu'elle est définie dans la déclaration de Tallinn de 2017, doit être accélérée pour alléger le fardeau de nos entreprises à bout de souffle.
  - Le travail à domicile et d'autres formes d'activité en ligne ont mis à rude épreuve l'infrastructure numérique de l'Union européenne pendant la crise. La mise en place d'une **infrastructure numérique avancée** dans toute l'Europe et l'investissement dans la capacité numérique, la cybersécurité et les réseaux nous permettront de tirer parti de l'évolution des modes de travail et de renforcer notre compétitivité dans ce secteur important. Par ailleurs, cette même logique s'applique pour la numérisation des procédures douanières qui sont encore analogiques.
  - Il faut envisager, en partenariat étroit avec les Chambres de commerce et d'industrie, la mise en œuvre rapide de l'expansion des **Pôles d'innovation numérique** (*Digital innovation hubs*) pour les écosystèmes locaux et régionaux. Annoncée dans la stratégie pour les PME, celle-ci peut permettre aux entreprises d'exploiter leur potentiel numérique à court terme.

## Aider les PME à survivre et à se reconstruire

Les mesures de confinement semblent devoir être progressivement assouplies dans toute l'Europe au cours des semaines et des mois à venir. De même, la production industrielle, les services et la consommation repartiront eux aussi à la hausse, mais de manière progressive. Les entreprises devront gérer cette situation tout en trouvant le moyen de faire face aux traces laissées par la période de confinement strict, qui sera ressentie de manière exponentielle par les petites entreprises.

Les chambres ont largement salué les diverses initiatives prises au niveau de l'Union, depuis la mi-mars, pour renforcer la liquidité financière pendant la crise. Le besoin des entreprises en matière de soutien financier – même pour assurer un fonds de roulement adéquat – se poursuivra pendant la période de reprise, car nos entrepreneurs cherchent à relancer leurs activités tout en gérant l'impact du blocage sur leur trésorerie et leurs résultats financiers. Il se pourrait bien que le flux de recettes ne revienne pas à un niveau adéquat avant un certain temps, étant donné les répercussions probables de la crise sur le comportement des consommateurs. Tout cela s'ajoute à un contexte très difficile pour des millions de PME auparavant viables et durables, de sorte que toutes les mesures possibles devraient être prises pour les soutenir au niveau européen.

- **La stratégie industrielle et la stratégie pour les PME de l'UE** ont été lancées par la Commission européenne à la mi-mars, alors que des mesures de confinement COVID-19 étaient introduites dans certains États membres. Le ralentissement économique spectaculaire qui a suivi a fondamentalement modifié les paramètres de ces stratégies, qui devraient donc être révisées en consultation avec les chambres et les autres parties prenantes concernées. Pour le reste de la période 2019-2024, les politiques pour l'industrie et les PME de l'UE doivent être définies et mises en œuvre au travers du prisme de la crise et du processus de reprise.
  - Pour faire face, nos entreprises auront absolument besoin de soutien. Certains secteurs seront plus touchés par la crise que d'autres – le tourisme, l'agroalimentaire, les voyages et le commerce de détail, par exemple – et nécessiteront une aide ciblée. Cependant, les entreprises de tous les secteurs, qu'elles soient des PME plutôt « traditionnelles » et bien établies ou plus innovantes, seront confrontées simultanément à de nombreux défis liés à la reprise, à la transformation industrielle, aux changements sociaux et aux évolutions du marché.
  - L'UE devrait favoriser l'émergence de grands projets industriels créateurs d'emplois, grâce à un investissement clairement axé sur l'innovation et la recherche, mais aussi grâce à une coopération frontalière renforcée et à des partenariats public-privé dans des domaines clés, tels que l'intelligence artificielle, les matières premières critiques et l'hydrogène propre, ainsi que dans d'autres domaines définis en collaboration avec les entreprises. Une attention particulière doit être accordée à la situation des secteurs européens phares – tels que les industries automobiles, aérospatiales et spatiales – qui sont actuellement considérablement affaiblies et qui entraînent avec eux tout un pan de R&D, de sous-traitance et des milliers d'emplois.
  
- **Liquidité financière :**
  - Les **mesures de grande envergure en matière de liquidité financière** déjà prises par l'Union, ainsi que les initiatives supplémentaires qui pourraient être incluses dans le cadre financier pluriannuel révisé devraient être régies avec soin afin de garantir que leurs dispositions atteignent les nombreuses PME en difficulté sur le continent.
  - Les règles énoncées dans la **directive sur les retards de paiement**, notamment en ce qui concerne les paiements des administrations publiques aux entreprises, doivent être appliquées plus strictement et de nouvelles mesures doivent être envisagées. Le paiement rapide des factures devrait être une condition sine qua non et, bien entendu, cela aidera les entreprises qui sont confrontées à de graves problèmes de trésorerie.
  - Il faudra s'assurer d'une flexibilité supplémentaire à long terme pour l'**utilisation des fonds structurels et de cohésion** de l'UE, qui représentent un tiers du budget de l'UE. Il faudra également pleinement exploiter les possibilités offertes par ces moyens financiers pour soutenir la reprise durable des activités économiques dans les régions. Les programmes actuellement en cours de négociation doivent être complètement révisés dans la perspective de l'après-crise, en partenariat avec les Chambres à tous les niveaux. Il devrait être possible d'utiliser ces fonds pour financer le fonds de roulement des PME.
  - Des **instruments de financement accessibles** aux PME doivent être mis en place, en particulier par le biais du partage des risques et du financement en fonds propres public/privé, tout en assurant leur promotion et leur accessibilité.

- Le **cadre juridique communautaire en matière d'aides d'État** doit être révisé pour tenir compte du processus de relance, notamment en relevant les seuils applicables aux petites entreprises (règlement de minimis), tout en veillant à ce que le commerce de détail et les services puissent bénéficier de ces aides dans tous les États membres.
- Réduire au minimum les **charges réglementaires et administratives** (*voir également le point sous « L'Europe durable »*) Les PME doivent plus que jamais pouvoir se concentrer sur leur activité principale. Elles doivent bien sûr se conformer aux obligations légales, mais tout doit être mis en œuvre pour que ces obligations soient claires et proportionnées, et que les exigences en matière de rapports et d'administration soient réduites au minimum :
  - La nouvelle plateforme de la Commission « Fit for Future » (anciennement REFIT) devrait se concentrer sur l'**adaptation de la législation européenne à une situation de relance**, en examinant les charges potentielles qui pourraient créer des obstacles à la régénération socio-économique.
  - La Commission européenne doit mettre en œuvre le **test PME** de manière plus rigoureuse que par le passé, et ce dans l'ensemble de ses services, comme le prévoient ses lignes directrices internes d'analyse d'impact. Plus que jamais, la législation devra être considérée durant cette reprise du point de vue des 99 % d'entreprises du secteur privé définies comme micro, petites ou moyennes. La viabilité de nombre d'entre elles restera effectivement très fragile pendant des mois et des années à venir.
  - Dans un premier temps, nous recommandons à la Commission **d'envisager de reporter ou d'étendre la durée de mise en œuvre de certaines règles complexes et de certaines initiatives politiques, en particulier celles qui sont actuellement ou seront prochainement au stade de la consultation**, comme indiqué dans notre lettre au Secrétaire général du 3 avril<sup>1</sup>. Les principales parties prenantes, tel que le réseau de 1700 chambres à travers l'Europe, se consacrent entièrement à l'atténuation de l'impact du ralentissement économique sur le monde des affaires. Elles ne sont donc pas actuellement en mesure d'envisager des initiatives politiques à plus long terme et d'y apporter leur contribution. En outre, la crise obligera certainement tous les acteurs à reconsidérer des objectifs politiques spécifiques et la manière dont ils doivent être poursuivis. Cela ne peut se faire correctement tant que l'on ne connaîtra pas mieux l'ampleur de l'impact socio-économique de cette crise.
- **Conseil aux entreprises, soutien et renforcement des capacités**
  - Même avant la crise, les Chambres étaient impliquées dans la mise au point et la fourniture de divers services pour aider les PME en difficulté financière, y compris l'initiative Early Warning Europe financée par la Commission européenne. Ce type de soutien sera encore plus demandé au cours des mois et des années à venir. L'application des outils d'alerte précoce définis dans la directive sur l'insolvabilité doit être intensifiée pour garantir l'accès à **un soutien efficace aux entreprises en difficulté**.
  - Les entrepreneurs qui ne peuvent pas éviter la faillite en raison de la crise – et il y aura malheureusement de nombreux cas de ce genre dans les semaines, mois et années à venir – devront être aidés à se lancer dans de nouveaux projets. Ici

<sup>1</sup>Voir la lettre d'EUROCHAMBRES du 3 avril au Secrétaire général de la Commission européenne sur l'impact de la crise COVID-19 sur le programme de travail de la Commission: <https://bit.ly/LetterSec-Gen>

aussi, il faudra mettre à profit et partager l'expérience des chambres dans le domaine de l'assistance à la « **deuxième chance** » avec tous les acteurs européens.

- Alors que le prochain budget de l'Union sera logiquement axé sur la mobilisation de fonds pour l'investissement, la valeur du **financement des activités paneuropéennes de renforcement des capacités des PME** ne doit pas être sous-estimée et est d'autant plus pertinente dans le contexte actuel. Les projets relatifs au développement des compétences, à l'internationalisation, à l'économie circulaire, à la stimulation de l'activité économique et au soutien aux entreprises en difficulté sont des exemples de domaines dans lesquels le budget de l'Europe revêt une importance particulière. Ces initiatives peuvent apporter un retour sur investissement considérable aux PME qui en bénéficient directement, et devraient donc être impérativement prises en compte dans le Cadre Financier Pluriannuel révisé.
- De même, il faut assurer le financement du réseau **Enterprise Europe Network (EEN)** et de l'écosystème plus large de soutien aux entreprises, comme les chambres et d'autres fournisseurs spécifiques. Les entreprises ont en effet, plus que jamais, besoin d'un accès facilité à l'information ainsi que d'un soutien permettant de renforcer la coopération commerciale au niveau européen.
- Les entreprises, en particulier les plus petites, ont naturellement davantage besoin d'être conseillées et soutenues lors d'une crise. Ce besoin ne diminuera pas rapidement. Le monde politique et les administrations sont appelés à **tirer parti du réseau des Chambres** pour fournir des services aux entreprises européennes pendant la relance, afin de veiller à ce que leurs besoins soient clairement compris et satisfaits.

## Promouvoir l'Europe dans le monde

S'il est bien sûr impératif pour tous les gouvernements d'assurer le bien-être de leurs citoyens, toute tentation de devenir plus protectionniste serait mal avisée. À court terme, des droits de douane supplémentaires, des taxes et des barrières commerciales non tarifaires injustifiées entravent l'échange de biens et de services essentiels à la lutte contre le coronavirus ; le secteur médical et pharmaceutique, élément clé de ce combat, est particulièrement dépendant du maintien des chaînes d'approvisionnement mondiales. À moyen et à long terme, ces obstacles au commerce entraveront les efforts de reconstruction de l'économie européenne et même de l'économie mondiale<sup>2</sup>.

Compte tenu de la baisse attendue du commerce mondial, plus grave que celle observée à la suite de la crise financière de 2008, nous demandons instamment à l'Union de prendre rapidement des mesures pour préserver le commerce mondial des biens et des services et maintenir les chaînes d'approvisionnement mondiales, les marchés d'exportation et les approvisionnements à l'importation.

En tant que premier donateur mondial d'aide humanitaire, l'Union, avec ses États membres et le secteur privé, devrait également mettre en place une réponse aux crises coordonnée pour aider les régions et les pays qui en ont le plus besoin, en particulier en Afrique. Ceci doit être réaffirmé comme une priorité de l'action extérieure de l'UE.

---

<sup>2</sup>Voir la lettre d'EUROCHAMBRES du 15 avril aux commissaires européens sur la politique économique et commerciale internationale à adopter face à la pandémie de Covid-19: <https://bit.ly/LetterCommissioners>

À l'avenir, il est important que l'UE et ses États membres renforcent la sécurité de leur chaîne d'approvisionnement stratégique, de manière à favoriser la résilience européenne, notamment en étant plus indépendant dans le domaine crucial de la santé publique. En ce sens, l'UE devra faire progresser activement les capacités européennes de production d'équipements et de produits médicaux d'urgence, de renforcement de la production en cas d'urgence, et de stockage stratégique.

On peut citer parmi les actions spécifiques à court et moyen terme :

- Le maintien d'un réseau de voies de circulation internationales praticable et abordable. Les problèmes de capacité actuels et la hausse rapide des prix dans les transports aériens, maritimes, routiers et ferroviaires peuvent entraver, voire empêcher la reprise des activités d'exportation européennes.
- L'association des plus étroite avec les pays voisins de l'UE, y compris l'AELE, le Royaume-Uni, les pays des Balkans occidentaux en voie d'adhésion et les pays du partenariat associé, notamment le Partenariat oriental et les Pays du sud de la Méditerranée, dans le cadre d'une démarche de relance économique.
- Permettre un échange électronique complet de données entre les entreprises et les autorités douanières pour le dédouanement des importations et des exportations (*voir également les commentaires précédents sur la numérisation*).
- L'adoption par les autorités douanières d'une approche tolérante à l'égard d'un éventuel non-respect des délais de procédure lié à la crise de la part des entreprises, et plus particulièrement les PME.
- La poursuite de la protection efficace de l'économie européenne contre les pratiques commerciales déloyales des pays tiers, et le renforcement des contrôles de qualité des importations.
- La poursuite d'une solution provisoire de remplacement de l'Organe d'appel de l'OMC, grâce à la formation d'une « coalition des volontaires ». La poursuite, également, des négociations de l'OMC sur l'e-commerce, afin de réglementer le commerce numérique à l'échelle mondiale et de manière non discriminatoire. Une fois que la situation sanitaire le permettra, il faudra aussi contribuer à garantir des procédures coordonnées et multilatérales pour la circulation des personnes dans un contexte professionnel.
- La promotion des investissements ainsi que l'introduction rapide de mécanismes d'examen des investissements dans tous les États membres, conformément aux lignes directrices de l'Union.
- La surveillance attentive des nouvelles barrières commerciales liées au coronavirus, en particulier celles qui concernent les PME.
- L'assurance d'un accès facilité aux crédits à l'exportation temporaires pour les PME.
- L'évaluation de l'opportunité du renforcement de l'autonomie et de l'indépendance des capacités stratégiques européennes, ainsi que de la production d'équipements et de produits d'urgence médicale, tout comme le stockage stratégique.

## Un renforcement des compétences pour l'économie d'après-crise

La crise a modifié à la fois l'offre et la demande de main-d'œuvre européenne. Malheureusement, de nombreux emplois ont été perdus, tandis que beaucoup d'autres sont en suspens. Dans le même temps, des acteurs économiques innovent et tentent de répondre à de nouveaux besoins et à des habitudes sociales différentes.

- Des données récentes sur l'offre et la demande de compétences doivent être régulièrement recueillies et mises à jour. Notre appel en faveur d'un **outil paneuropéen**

**de prévision des compétences**, basé sur un retour d'information direct du marché de l'emploi, s'en trouve renforcé.

- Les diverses **initiatives de l'Union en matière de compétences** qui doivent être publiées en 2020 devront tenir compte des conséquences de la crise sur le marché du travail. Les compétences nécessaires divergeront ; les employeurs potentiels seront confrontés à de nouveaux défis ; les habitudes de travail des personnes et des entreprises changeront ; la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union pourrait changer. Tout ceci, et bien d'autres variables, doit être pris en compte dans l'Agenda pour les compétences, les pactes pour les compétences, l'Europass, etc. Les politiques en matière de compétences exigent une réflexion approfondie et des idées novatrices, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage. L'amélioration des compétences de gestion devrait également être facilitée, en particulier pour les PME. Les formations nourrissant l'esprit d'entreprise seront essentielles pour aider à convertir ces idées émergentes en entreprises commercialement viables. Depuis quelques années, la Commission est active dans ce domaine avec des résultats mitigés. Elle devrait donc redoubler ses efforts.
- **L'enseignement et la formation en ligne et à distance** ont dû être généralisés durant le confinement. Sans sous-estimer la valeur ajoutée de l'apprentissage sur le lieu de travail, la Commission européenne devrait travailler avec les autorités nationales compétentes pour optimiser les modalités d'apprentissage numérique pour les adultes. Ces outils pourraient grandement aider les personnes ayant perdu leur emploi en raison de la crise à retrouver du travail, ainsi que tous ceux qui souhaitent améliorer leurs compétences ou se perfectionner afin d'adapter leurs profils à l'évolution rapide du marché de l'emploi.
- Pour répondre à une compétence clé requise par les entreprises, les programmes scolaires de toute l'Union devraient déjà comprendre les **compétences numériques de base**. En réalité, cependant, de nombreux États membres sont très en retard dans la mise en œuvre d'une stratégie globale du numérique, tant en ce qui concerne les compétences des élèves que des méthodes d'enseignement. Des objectifs ambitieux et des critères de référence concrets de promotion de la numérisation dans le secteur scolaire devraient faire partie des mesures de relance de l'Union en matière de compétences.

## Un "Green Deal" qui assure une relance rapide et durable

La Commission européenne a clairement indiqué que le « Green Deal » restera une priorité européenne et qu'il sera même au cœur de la stratégie de relance économique. Cependant, la mise en œuvre du « Green Deal » doit être orientée de toute urgence vers l'apport d'un soutien efficace aux entreprises dans le cadre d'une relance économique, ainsi que vers des mesures visant à aider les entreprises à innover et à investir dans la protection du climat et de l'environnement.

Les mesures pouvant entraîner une augmentation des coûts pour les entreprises doivent être mises en veilleuse et réévaluées dans le contexte du choc économique provoqué par cette pandémie. Dans le cadre d'un plan de relance, le Green Deal ne sera efficace et soutenu que s'il s'engage résolument en faveur du développement économique, de la croissance et de l'emploi.



**Les actions spécifiques requises sont notamment les suivantes :**

- Les efforts visant à **garantir l'accès aux matières premières** essentielles à la transition industrielle et à l'énergie propre doivent être intensifiés. Le coronavirus a mis en danger les chaînes d'approvisionnement mondiales, mais elle ne peut servir de prétexte à des politiques protectionnistes de la part d'autres régions du monde. Ceci s'avère particulièrement important pour la transition vers une industrie et une énergie propres.
- Une **énergie abordable**, objectif de la politique énergétique de l'Union, revêt une importance encore plus grande compte tenu des contraintes financières aiguës auxquelles sont confrontées de nombreuses entreprises en Europe. L'investissement dans les infrastructures énergétiques est capital pour atteindre cet objectif et, compte tenu des niveaux susceptibles de baisser en raison de la crise, chaque euro doit être dépensé avec sagesse, par exemple en stimulant la coopération transfrontalière et régionale pour permettre la convergence des prix à des niveaux abordables.
- Outre la réduction des émissions, un des aspects du **Fonds de transition juste** est une contribution positive à la création d'emploi sur le long terme. Il convient de renforcer cet élément essentiel pour contribuer à dépasser cette crise, en mettant fortement l'accent sur la diversification économique et l'acquisition de compétences.
- L'UE doit maintenir un budget ambitieux pour la recherche et l'innovation au sein d'**Horizon Europe**, maillon essentiel au succès du « Green Deal » européen, à la relance économique et à la durabilité de notre compétitivité.
- Les États membres devaient finaliser leurs **Plans nationaux sur le climat et l'énergie** avant la fin de 2019. Certains éléments de ces feuilles de route décennales devaient jouer un rôle de premier plan dans le processus de sortie de crise. Chaque État membre a la possibilité de réaliser des ajustements propres à sa situation nationale, mais cela doit être fait en coordination avec la Commission européenne.

Pour plus d'information : M. Ben Butters, Tel +32 2 282 0871, [butters@eurochambres.eu](mailto:butters@eurochambres.eu)

Contact presse : Mme Karen Albuquerque, Tel +32 2 282 08 626, [albuquerque@eurochambres.eu](mailto:albuquerque@eurochambres.eu)

***EUROCHAMBRES - L'Association des chambres de commerce et d'industrie européennes représente plus de 20 millions d'entreprises en Europe - dont 98% sont des PME - par le biais de 43 membres et d'un réseau européen de 1700 chambres régionales et locales.***